

Conseil municipal

Lundi 13 janvier 2020 à 19h00 en mairie, salle du Docteur Margerin

Compte rendu

1) Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport a été présenté en commission finances du 7 janvier 2020.

Le conseil municipal a pris acte, à l'unanimité sans abstention, de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport présenté par Madame le Maire. Celui-ci est joint en annexe.

2) Autorisation de signature d'une convention avec la LPA

Dans le cadre de l'obligation de fourrière qui incombe à la commune (article 211-24 du code rural et de la pêche maritime), une convention a été signée avec la LPA. Cette convention est arrivée à son terme au 31 décembre 2019. Il convient donc de la renouveler. Elle aura une durée de deux ans.

Les animaux décédés ne seront pas inclus dans la convention.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité sans abstention, d'autoriser Madame le maire à signer la convention.

3) Rapports d'activités

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle le délégué de la commune a été entendu.

- Métropole Européenne de Lille
- SIVOM Lompret, Pérenchies, Verlinghem
- SIVOM Alliance nord-ouest

Ordre du jour complémentaire :

1) Modification de la décision modificative budgétaire n°2 adoptée le 16 décembre 2019

Lors du conseil municipal du 16 décembre 2019, une décision modificative budgétaire a été adoptée. Suite à une erreur technique, il convient d'annuler la délibération et d'en reprendre une nouvelle. Ce point a été présenté en commission finances du 7 janvier 2020.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité sans abstention, d'annuler la délibération du 16 décembre 2019 concernant l'adoption d'une décision modificative budgétaire et d'adopter une nouvelle décision modificative budgétaire.

4) Questions diverses

Il y a eu 3 questions diverses auxquelles Madame le maire a répondu.

A Pérenchies, le 15 janvier 2020



Le Maire,

Danièle Lekien